

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2011002

Signataire : MG/CF

OBJET : Adhésion à la charte "Villes-actives du Programme National Nutrition Santé (PNNS)" - Constitution du comité de pilotage "Plan local nutrition santé ".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années, notamment à travers l'activité du service communal d'hygiène et de santé, des actions de santé publique,

Considérant la mise en place du plan local nutrition santé par la commune,

Considérant la mise en œuvre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) coordonné par le ministère de la santé depuis janvier 2011,

Considérant la nécessité de constituer un comité de pilotage dans le cadre de ce projet avec 5 élus sur les domaines concernés,

Considérant la possibilité pour la ville d'Aubervilliers de signer la charte « Villes-actives du PNNS » ,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la Charte « Villes-actives du PNNS » mise en œuvre par le ministère de la santé,

DESIGNE les représentants du conseil municipal pour siéger au comité de pilotage soit les 5 élus sur les domaines concernés (santé, social, enseignement, sport, loisirs):
Evelyne YONNET, Omar AIT BOUALI, Daniel GARNIER, Benoît LOGRE, Djamila KHELAF,

Le Maire

Jacques SALVATOR